

# Compte Rendu du Conseil Municipal de Presle

## Séance du 02 avril 2019

**L'an deux mil dix-neuf, le deux avril,** Le Conseil Municipal de Presle, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur COVAREL Éric, Maire de PRESLE.

**Présents :** COVAREL Éric, BOUCLIER Evelyne, PESENTI Jean-Michel, BRECHET Armel, CHATANAY Corinne, MORENO Monique, VEROLLET Marc.

**Absents excusés :** CADOUX Jean-Claude

**Absents :** VOGEL Mathilde

**Nombre de votants :** 7

**Secrétaire de séance :** Evelyne BOUCLIER

**Date de la convocation :** 27 mars 2019

**Ordre du jour :**

1. Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019
2. Délibération : Vote des budgets primitifs communal et CCAS
3. Délibération : Vote des comptes de gestion du Trésorier de l'année 2018 (communal et CCAS)
4. Délibération : Programme d'action ONF 2019
5. Divers

**Début de séance :** 20 heures 00

\*\*\*\*\*

### **1. Délibération : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019**

Monsieur le Maire explique, comme les années précédentes, le principe de calcul des taux d'imposition des taxes directes locales qui sont appliquées sur les valeurs locatives transmises par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFP). Les valeurs locatives ou bases d'imposition sont réévaluées chaque année par la DDFP, ce qui amène une augmentation minimale mais régulière du produit fiscal.

Monsieur le Maire propose de maintenir la même augmentation annuelle, des taux afin de faire valoir l'effort fiscal de la collectivité notamment dans les demandes de subvention, mais aussi pour éviter d'augmenter de manière trop importante certaines années, ce qui pénaliserait trop lourdement le budget des ménages.

Monsieur le Maire soumet au vote une augmentation de 1% sur les trois taxes directes locales. Cette augmentation porterait le produit fiscal attendu pour 2019 à 142 798€ (rappel : 137 357 € pour l'année 2018).

|                          | <b>Taux de référence 2018</b> | <b>Taux de référence voté en 2019</b> |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Taxe d'habitation        | 7.87                          | 7.94                                  |
| Taxe foncière (bâti)     | 17.38                         | 17.52                                 |
| Taxe foncière (non bâti) | 85.28                         | 86.13                                 |

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré vote :

- Pour la taxe d'habitation, 7 voix pour,
- Pour la taxe foncière (bâti), 7 voix pour,
- Pour la taxe foncière (non bâti), 7 voix pour.

## **2. Délibération : Vote des budgets primitifs communal et CCAS**

### **Budget Primitif CCAS 2019**

#### *Affectation du résultat du budget CCAS*

Monsieur le Maire propose que le résultat positif du budget 2018 du CCAS soit reporté en recette de fonctionnement au 002 Résultat de fonctionnement pour la totalité soit 1.60€

**Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité cette proposition.

Monsieur le Maire présente de budget primitif 2019 du CCAS qui s'inscrit dans la continuité des années précédentes.

Compte tenu de l'affectation du résultat de 1.60€ au 002 Résultat de fonctionnement et de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à 2001.00€

**Le Conseil Municipal**, après délibération, vote à l'unanimité le budget primitif 2019 du CCAS.

### **Budget Primitif Communal 2019**

#### *Affectation du résultat du budget communal*

Monsieur le Maire fait le rappel du résultat de clôture négatif de la section d'investissement du budget communal 2018 d'un montant de - 35 341.32€ (compte tenu des Restes à Réalisés d'un montant de 26 850.00€) et de l'excédent de fonctionnement de 326 429.28€.

Le résultat positif de la section de fonctionnement permet d'alimenter en autofinancement par le biais de l'article 1068 Excédent de fonctionnement, le résultat négatif de clôture d'investissement et de prévoir les nouveaux travaux d'investissement du budget primitif 2019.

Monsieur le Maire propose les affectations de résultat suivantes :

|  |             |
|--|-------------|
| En section de recette de fonctionnement au R 002 Résultat reporté ou anticipé:                 | 291 079.28€ |
| En section de dépense d'investissement au D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé: | 35 341.32€  |
| Au 1068 Excédent de fonctionnement en section de recette d'investissement :                    | 35 350.00€  |
| Virement à la section d'investissement 023 (vers 021 Virement de la section de Fonct.) :       | 207 046.00€ |

**Le Conseil Municipal** approuve à l'unanimité ces propositions.

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2019. Il évoque les travaux d'investissement et notamment le projet de réfection de la piste de Prodin. L'achat du logiciel BLenfance, le changement d'ordinateur, l'achat du mobilier pour le service périscolaire. Il rappelle les travaux liés aux restes à réaliser.

Compte tenu des reports et affectations de résultat :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 423 625.00€.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 641 179.00€

Le chapitre de fonctionnement est établi en continuité de l'activité de 2019.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune.

## **3. Délibération : Vote des comptes de gestion du Trésorier de l'année 2018 (communal et CCAS)**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Trésorier qui présente pour le budget CCAS 2018 :

|  |           |
|--|-----------|
| - Total des recettes :   | 1 200.00€ |
| - Total des dépenses :   | 1 884.00€ |
| - Résultat de clôture, compte tenu du report de l'année 2017 de 685.60 : | + 1.60€   |

Ces chiffres correspondent au centime près au compte administratif 2018 du budget CCAS.

**Le Conseil Municipal** après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget CCAS

Monsieur le Maire présente le compte de gestion du Trésorier qui présente pour le budget communal 2018 :

En fonctionnement

|  |                      |
|--|----------------------|
| Le total des dépenses de fonctionnement:       | 359 807.37€          |
| Le total des recettes de fonctionnement:       | 494 325.19€          |
| <u>Résultat de clôture en fonctionnement :</u> | <u>+ 326 429.28€</u> |

En investissement

|  |                    |
|--|--------------------|
| Le total des dépenses d'investissement :       | 326 271.55€        |
| Le total des recettes d'investissement :       | 242 715.78€        |
| <u>Résultat de clôture en investissement :</u> | <u>- 8 491.32€</u> |

Le résultat de clôture cumulé de l'année 2018 : + 317 937.96€

Ces chiffres correspondent au centime près au compte administratif 2018 du budget principal de la commune.

**Le Conseil Municipal** après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du budget principal de la commune.

#### **4. Délibération : Programme d'action ONF 2019 :**

Monsieur le Maire présente la programmation des travaux proposée par l'ONF pour l'année 2019.

Des travaux d'infrastructure (réouverture de la RF de Prodin) inscrit en travaux d'entretien qui s'inscrivent en fonctionnement pour un montant HT de 1 000.00€. Les frais de garderie pour 3 344€ HT.

Des travaux d'infrastructure en investissement pour la mise au gabarit et sécurisation de la RF de Prodin pour 146 265.00€ HT, (ces travaux font l'objet d'une subvention FEADER de 117 012.00€), la création de pistes parcelle 8, 9, 10, 11 pour 14 000.00€.

Monsieur le Maire propose de valider cette programmation,

**Le Conseil Municipal**, après délibération, approuve à l'unanimité la programmation des travaux en forêt communale pour l'année 2019.

#### **5. Divers**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en 2018, les communes de La Table, du Verneil, du Bourget et du Pontet ont organisé une consultation groupée pour l'entretien des voiries. Ils envisagent de renouveler l'opération pour 2019 et propose à la mairie de Presle de participer à une réunion pour une mise au point avant de lancer les consultations. Le conseil se dit favorable à participer à la réunion.

Fin de séance 22 heures 15

Prochain conseil le 02 mai 2019 à 20 heures.

Presle le 02 avril 2019,

Le Maire,  
COVAREL Éric

